

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

A une séance ordinaire tenue le 16 février 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 41-02-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé en modifiant le point 4.5 de adoption à avis de motion et en plaçant, dans l'ordre du jour, le point 6.1 immédiatement après le point 4.5:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 2015**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330 (*Règlement 222-AB-01-2015*)
 - 4.2- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301 (*Règlement 222-Z-12-2014*)

- 4.3- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HV 404 au détriment de la zone HV 109 et pour permettre des toits plats dans la zone (*Règlement 222-AA-12-2014*)
- 4.4- Avis de motion : amendement au règlement 410-2014 décrétant les taux pour les taxes de secteur (*Règlement 410-A-2015*)
- 4.5- ~~Adoption~~ Avis de motion règlement relatif au contrôle des animaux (*Règlement 412-2014*)
- 6.1- Autorisation pour la signature du contrat pour le contrôle animalier
- 4.6- Avis de motion : règlement d'emprunt pour la construction de trottoirs à différents endroits (*Règlement 415-2015*)
- 4.7- Avis de motion : Règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur (*Règlement 416-2015*)
- 4.8- Avis de motion : règlement d'emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'une camionnette «double cab» (*Règlement 417-2015*)
- 4.9- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AC-02-2015*)
- 4.10- Adoption projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AC-02-2015*)
- 4.11- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AD-02-2015*)
- 4.12- Adoption projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AD-02-2015*)
- 4.13- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de construction 224-2008 (*Règlement 224-A-02-2015*)
- 4.14- Adoption : projet d'amendement au règlement de construction 224-2008 (*Règlement 224-A-02-2015*)
- 4.15- Avis de motion : projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-F-02-2015*)
- 4.16- Adoption : projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-F-02-2015*)
- 4.17- Avis de motion : projet d'amendement au règlement des conditions de délivrance des permis (*Règlement 227-A-02-2015*)
- 4.18- Adoption : projet d'amendement au règlement des conditions de délivrance des permis (*Règlement 227-A-02-2015*)

5- **Soumissions**

- 5.1- Résultat des soumissions : Location de conteneur, transport et disposition des matériaux de l'écocentre
- 5.2- Résultat des soumissions : Achat de bacs
- 5.3- Résultat des soumissions : Achat de fleurs et plantes été 2015

6- Administration et Finances

- 6.2- Remise de subvention au Festival des Arts de Saint-Sauveur
- 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

- 7.1- Demande de subvention pour la formation de pompiers en opération de sauvetage
- 7.2- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 janvier 2015

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Remise de retenue achat camion 6 roues Freightliner (22 224 \$)
- 8.2- Offre de cession à la Ville d'un résidu de terrain angle Solstice et Équinoxe
- 8.3- Demande au MTQ pour des lumières de circulation face au garage municipal au 2125 Jean-Adam
- 8.4- Vente souffleuse VOHL 1988
- 8.5- Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière à l'été 2015

9- Environnement

- 9.1- Avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur pour son budget d'opération 2015

10- Urbanisme (10.1 à 10.13 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 février 2015)

- 10.1- 341-343, rue Principale : « Axe Immobilier » Agrandissement et rénovation, plans 2015-003
- 10.2- 200, rue Principale, local 21 : « Yoga Shanti Om » Enseigne suspendue et auvent, plans 2015-004
- 10.3- 9, avenue Lanning, local 101 : « Vitrierie des Monts » Enseigne communautaire, plans 2015-005
- 10.4 247, rue Principale : « Restaurant Basha » Enseigne suspendue et auvents, plans 2015-006
- 10.4- 195, rue Principale : « Le totem Moyïtoo » Enseigne sur poteaux, plans 2015-007
- 10.5- 434, rue Principale : Structure communautaire, plans 2015-008

- 10.6- 26, avenue Filion : « Méta Création » Enseigne communautaire, plans 2015-009
- 10.7- 330 A, rue Principale : « Chantal Royer CPA » Enseigne communautaire, plans 2015-010
- 10.8- 330 A, rue Principale : « Solutions d'affaires MR » Enseigne communautaire, plans 2015-011
- 10.9- 365 C, rue Principale : « Clinique de santé respiratoire des Sommets » Vitaines, plans 2015-012
- 10.10-434, rue Principale : « Le P'tit Bar » Enseigne communautaire, plans 2015-013
- 10.11-2160 C, chemin Jean-Adam : « Multi-moteurs Saint-Sauveur » Enseigne communautaire, plans 2015-015
- 10.12-Dérogation mineure *accord de principe* 159, chemin Legault
- 10.13-Lotissement Chemin Boyer, lots 5 637 279 à 5 637 281 Plans 2015-014
- 10.14-Dérogation mineure 74, avenue Bernard (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.15-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 janvier 2015

11- Vie Communautaire

- 11.1- Paiement de facture au Réseau Biblio des Laurentides pour le soutien professionnel et informatique (34 111,36 \$ taxes incluses)
- 11.2- Tarification camps de jour été 2015

12- Ressources Humaines

- 12.1- Grille des salaires 2015 pour les étudiants auprès du service de la vie communautaire

13- Correspondance

- 13.1- Courses annuelles de ski pour enfants organisées par la Légion Royale Canadienne
- 13.2- Campagne de financement Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides
- 13.3- Diocèse de Saint-Jérôme souper-bénéfice annuel
- 13.4- Proclamer avril mois de la jonquille en appui à la Société Canadienne du cancer

14- Points nouveaux

- 14.1- Remise d'une partie de la retenue pour le pavage 2014
- 14.2- Demande d'annexion par la Municipalité de Mille-Isles des propriétés annexées à Saint-Sauveur en 2014

- 14.3- Frais d'inscription aux Jeux du Québec pour les athlètes de Saint-Sauveur
- 15- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- **Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 42-02-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Carole Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 43-02-2015 **CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT** **NUMÉRO 222-AB-01-2015** **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT** **DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AB-01-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 44-02-2015 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT** **NUMÉRO 222-Z-12-2014 AMENDANT** **LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-Z-12-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 45-02-2015
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AA-12-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-AA-12-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

AVIS DE MOTION 46-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 410-A-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE TAXES DE SECTEURS 410-2015

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 410-A-2015 décrétant un amendement au règlement de taxes de secteurs 410-2014 pour modifier certaines taxes de secteurs. Monsieur

le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 47-02-2015
RÈGLEMENT 412-2014
RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 412-2015 relatif au contrôle animalier. Madame la conseillère Julie Gratton demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 48-02-2015
SIGNATURE DU CONTRAT
CONTRÔLE ANIMALIER

ATTENDU L'offre de service de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides Labelle;

ATTENDU L'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui stipule que les articles de la Loi concernant les appels d'offres ne s'appliquent pas à un contrat dont la fourniture de service par un organisme à but non lucratif;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides Labelle pour le contrôle animalier sur la base de l'offre de service de la Société et que Monsieur le Maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le contrat avec de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides Labelle.

Monsieur le maire demande le vote sur la présente résolution :

Vote contre la signature du contrat avec la SPCALL :

Madame la conseillère Diane Dufour Flynn
Madame la conseillère Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller Luc Leblanc

Vote pour la signature du contrat avec la SPCALL :

Madame la conseillère Caroline Vinet
Madame la conseillère Julie Gratton
Monsieur le conseiller Normand Leroux
Monsieur le maire Jacques Gariépy

La résolution est adoptée sur division des votes.

Monsieur le maire demande s'il y a des membres du conseil qui désirent s'exprimer.

Se sont exprimés :
Diane Dufour Flynn
Luc Leblanc
Julie Gratton

Rosa Borreggine
Normand Leroux

AVIS DE MOTION 49-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2015
LA RÉFECTION ET LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 435 000 \$

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 415-2015 décrétant la réfection et la construction de trottoirs à différents endroits et un emprunt au montant de 435 000 \$. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 50-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2015
CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Madame la conseillère Diane Dufour Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 416-2015 concernant la prévention des incendies. Madame la conseillère Diane Dufour Flynn demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 51-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2015
L'ACQUISITION DE VÉHICULES
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 220 500 \$

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle/il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 417-2015 décrétant l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et d'une camionnette double cab et un emprunt au montant de 220 500 \$. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 52-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AC-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AC-02-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 53-02-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AC-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AC-02-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 54-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AD-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AD-02-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 55-02-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AD-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AD-02-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 56-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 224-A-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION 224-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 224-A-02-2015 décrétant un amendement au règlement de construction 224-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 57-02-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 224-A-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION 224-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 224-A-02-2015 décrétant un amendement au règlement de construction 224-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 58-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-F-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-F-02-2015 décrétant un amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 59-02-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-F-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-F-02-2015 décrétant un amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté.

AVIS DE MOTION 60-02-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 227-A-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS 227-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 227-A-02-2015 décrétant un amendement au règlement des conditions de délivrance des permis 227-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 61-02-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 227-A-02-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS 227-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 227-A-02-2015 décrétant un amendement au règlement des conditions de délivrance des permis 227-2008 est adopté.

RÉSOLUTION 62-02-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
LOCATION DE CONTENEUR, TRANSPORT
ET DISPOSITION DES MATÉRIAUX DE L'ÉCOCENTRE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 30 janvier 2015 à 10 h 00 pour la location de conteneur, transport et disposition des matériaux de l'écocentre pour une période trois (3) ans;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Caroline Dufour agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Services Sanitaires St-Antoine	1 291 284,23 \$
Services Sanitaires St-Jérôme	1 410 777,75 \$
Bernard Paysagiste/centre de tri d'Argenteuil	1 599 125,65 \$
Multi Recyclage	1 715 784,57 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de l'environnement en date du 11 février 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent des budgets 2015, 2016 et 2017 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 1 291 284,23 \$ incluant les taxes, présentée par Services Sanitaires St-Antoine pour la location de conteneur, le transport et la disposition des matériaux de l'écocentre pour trois (3) ans est acceptée et que la directrice du service de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 63-02-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ACHAT DE BACS

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 13 février 2015 à 10 h 00 pour l'achat de bacs;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Gestion USD inc	61 799,06 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de l'environnement en date du 16 février 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent des budgets 2015-2016 et 2017 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 61 799,06 \$ incluant les taxes, présentée par Gestion USD inc pour l'achat de bacs est acceptée et que la directrice du service de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 64-02-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ACHAT DE FLEURS, PLANTES ÉTÉ 2015

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 5 février 2015 à 11 h 00 pour l'achat de fleurs et plantes été 2015;

ATTENDU Que la Ville a procédé avec un appel de soumission par invitation auprès de quatre (4) firmes;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Ursula Kalaschnick agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Pépinière G. Lorrain et fils inc	31 005,47 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 11 février 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 31 005,47 \$ incluant les taxes, présentée par Pépinière G. Lorrain et fils inc pour l'achat de fleurs et plantes été 2015 est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 65-02-2015
SUBVENTION - FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : La demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour leur édition 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 10 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une somme de 40 000 \$ est accordée au Festival des Arts de Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités de la saison

2015. Cette somme sera versée en deux versements, soit le 1^{er} mars et le 4 mai 2015.

RÉSOLUTION 66-02-2015
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 12 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 38754 à 39031) pour la période du 15 janvier au 11 février 2015 au montant de 964 228.45 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 67-02-2015
FORMATION DE POMPIERS
EN OPÉRATION DE SAUVETAGE

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE une demande d'aide financière soit présentée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

COMMENTAIRE 68-02-2015
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en janvier 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 34 interventions durant le mois dont, entre autre, 7 entraides, 2 feu de bâtiment, 3 senteurs de fumée apparente, 1 feu d'installation électrique, 2 fausses alarmes, 3 feu/fumée de cuisson, 2 feu d'appareils électriques, 2 feu de cheminée et 3 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 69-02-2015
REMISE DE RETENUE ACHAT DE CAMION
ENTREPRISE GLOBOCAM INC

ATTENDU La livraison d'un camion 6 roues Freightliner 2015 modèle M2 pour le service des travaux publics et génie;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 20 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Globocam inc, pour l'achat d'un camion 6 roues Freightliner 2015 pour le service des travaux publics et génie, le dépôt de garantie d'un montant de 22 224,00 \$ le véhicule en question ayant été livré en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 70-02-2015
RÉSIDU DE TERRAIN
ANGLE SOLSTICE ET ÉQUINOXE

ATTENDU L'offre du développeur du Domaine Équinox de céder à la Ville de Saint-Sauveur le lot 482-30 d'une superficie de 699.7 pieds carrés situé angle Solstice et Équinoxe;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur est prête à se porter acquéreur du lot 482-30 pour la somme nominale de 1,00 \$. Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires aux fins des présentes, tous les frais engendrés par la présente transaction seront à la charge du vendeur.

RÉSOLUTION 71-02-2015
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

FEU DE CIRCULATION – CHEMIN JEAN-ADAM

ATTENDU : La présence au 2125, chemin Jean-Adam du garage municipal, de la caserne d'incendie et de l'écocentre desservant les municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU : Que lorsque des camions empruntent la sortie menant au chemin Jean-Adam, leur accélération limitée par un départ plus lent est cause de risques d'accidents élevés;

ATTENDU : Que la sortie d'un nombre élevé de véhicules à cet endroit, incluant des camions incendie, met en péril la sécurité des automobilistes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour Flynn et unanimement résolu;

QUE : Une demande soit transmise au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un feu de circulation sur la route 364 (chemin Jean-Adam) au niveau de la sortie des véhicules du Service de la voirie, du Service des incendies de la Ville de Saint-Sauveur et des utilisateurs de l'écocentre desservant les municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs soit le 2125 Jean-Adam.

RÉSOLUTION 72-02-2015 **VENTE SOUFFLEUSE VOHL 1988**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a mis en vente par appel d'offres public différentes pièces d'équipement excédentaire;

ATTENDU L'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet à la Ville de procéder à la vente des équipements non réclamés et ce à titre onéreux;

ATTENDU L'offre d'Excavation Lemire pour l'acquisition de la souffleuse VOHL 1988 au montant de 12 500 \$ taxes en sus;

ATTENDU : La recommandation de la Commission des travaux publics et génie portant le numéro 15.13 émise lors de la réunion du 26 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur vende à Excavation Lemire la souffleuse VOHL 1988 au montant de 12 500 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 73-02-2015 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** **ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités

intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Sauveur accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 74-02-2015
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 05-01-15 émise lors de la réunion du 26 janvier 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 27 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La première avance de fonds suivante, pour l'année 2015, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 111 535,58 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 60 280,70 \$

RÉSOLUTION 75-02-2015
341-343, RUE PRINCIPALE : « AXE IMMOBILIER »
AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION, PLANS 2015-003

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-003, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour le 341-343 rue Principale.

RÉSOLUTION 76-02-2015
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 21 : « YOGA SHANTI OM »
ENSEIGNE SUSPENDUE ET AUVENT, PLANS 2015-004

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-004, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 200 rue Principale local 21.

RÉSOLUTION 77-02-2015
9, AVENUE LANNING, LOCAL 101 : « VITRERIE DES MONTS »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-005

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-005, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 9 Lanning local 101.

RÉSOLUTION 78-02-2015
247, RUE PRINCIPALE : « RESTAURANT BASHA »
ENSEIGNE SUSPENDUE ET AUVENTS, PLANS 2015-006

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-006, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 247 Rue Principale.

RÉSOLUTION 79-02-2015
195, RUE PRINCIPALE : « LE TOTEM MOYÏTOO »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2015-007

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-007, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 195 Rue Principale.

RÉSOLUTION 80-02-2015
434, RUE PRINCIPALE
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-008

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-008, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 434 Rue Principale aux motifs suivants :

- la base de l'enseigne en béton existant n'est pas symétrique, ni aménagée d'aucune façon;
- la couleur et le type de matériel servant au cadrage ne s'harmonisent pas avec le bâtiment.

RÉSOLUTION 81-02-2015
26, AVENUE FILION : « MÉTA CRÉATION »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-009

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-009, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 26 avenue Filion.

RÉSOLUTION 82-02-2015
330 A, RUE PRINCIPALE : « CHANTAL ROYER CPA »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-010

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-010, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 330 A Principale.

RÉSOLUTION 83-02-2015
330 A, RUE PRINCIPALE : « SOLUTIONS D'AFFAIRES MR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-011

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-011, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 330 A Principale.

RÉSOLUTION 84-02-2015
365 C, RUE PRINCIPALE :
« CLINIQUE DE SANTÉ RESPIRATOIRE DESSOMMETS »
VITRINES, PLANS 2015-012

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-012, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 365 C Principale aux motifs suivants :

- les inscriptions ne se limitent pas au nom et logo de l'établissement, aux produits ou services offerts et au numéro de téléphone;
- le lettrage, logo et inscription ne sont pas de qualité professionnelle.

RÉSOLUTION 85-02-2015
434, RUE PRINCIPALE : « LE P'TIT BAR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-013

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-013, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 434 Rue Principale aux motifs suivants :

- le type de matériel des enseignes et couleurs ne s'harmonisent pas avec le bâtiment;
- le lettrage n'a pas de symétrie dans l'enseigne.

RÉSOLUTION 86-02-2015
2 160 C, CHEMIN JEAN-ADAM :
« MULTI-MOTEURS SAINT-SAUVEUR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-015

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-015, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 2160 C Chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 87-02-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
159 CHEMIN LEGAULT

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure visant à régulariser la hauteur de la clôture dans la cour arrière à plus de 2 m pour le 159 chemin Legault.

RÉSOLUTION 88-02-2015
LOTISSEMENT CHEMIN BOYER
LOTS 5 637 279 À 5 637 281, PLANS 2015-014

ATTENDU les objectifs et critères réglementaires applicables à cette demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-014, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 637 279 à 5 637 281, situés sur le chemin Boyer.

RÉSOLUTION 89-02-2015
DÉROGATION MINEURE
74, AVENUE BERNARD

ATTENDU La résolution 22-01-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 21 janvier 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 123.3° b) du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position du cabanon à 0,65 m de la limite arrière au lieu de 1 m.

Le tout pour la propriété localisée au 74, avenue Bernard, tel que montré au certificat de localisation préparé par monsieur Jean Godon A.G. le 13 juillet 2011, minutes 19 822.

COMMENTAIRE 90-02-2015 **STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de janvier 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 11 permis d'émission pour un total de 64 000 \$ comparativement à 65 000 \$ pour janvier 2014.

RÉSOLUTION 91-02-2015 **PAIEMENT DE FACTURE** **RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

ATTENDU La facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. pour le soutien professionnel et informatique;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 2 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. au montant de 34 111,36 \$ incluant les taxes pour le soutien professionnel et informatique pour l'année 2015.

RÉSOLUTION 92-02-2015 **TARIFICATION CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2015**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-03-02-15 émise lors de la réunion du 28 janvier 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 3 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour Flynn et unanimement résolu;

QUE : La grille de tarification, tel qu'annexée au rapport de la directrice de la vie communautaire, pour les camps de jour été 2015 et recommandée par la commission de la vie communautaire soit acceptée.

RÉSOLUTION 93-02-2015
SALAIRE DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2015
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-02-02-15 émise lors de la réunion du 28 janvier 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 3 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Les salaires pour les étudiants non couverts par la convention collective pour l'été 2015 sont établis comme suit :

Coordonnateur	1 ^{ère} année : 16,12 \$ 2 ^{ème} année : 16,44 \$ 3 ^{ème} année : 16,77 \$
Coordonnateur adjoint	1 ^{ère} année : 14,01 \$ 2 ^{ème} année : 14,29 \$3 ^{ème} année : 14,58 \$
Responsable garderie.. \$	1 ^{ère} année : 13,29 \$ 2 ^{ème} année : 13,56 \$3 ^{ème} année : 13,83 \$
Intervenant Garderie1 ^{ère} année : 13,29 \$ 2 ^{ème} année : 13,55 \$3 ^{ème} année : 13,82 \$
Animateur artistique1 ^{ère} année : 12,77 \$ 2 ^{ème} année : 13,03 \$3 ^{ème} année : 13,29 \$
Animateur club des aventuriers \$	1 ^{ère} année : 13,03 \$ 2 ^{ème} année : 13,29 \$3 ^{ème} année : 13,55 \$
Animateur	1 ^{ère} année : 12,08 \$ 2 ^{ème} année : 12,32 \$3 ^{ème} année : 12,57 \$
Accompagnateur	1 ^{ère} année : 12,69 \$ 2 ^{ème} année : 12,94 \$ 3 ^{ème} année : 13,20 \$
Moniteur tennis	1 ^{ère} année : 15,79 \$ 2 ^{ème} année : 16,11 \$3 ^{ème} année : 16,43 \$
Gardien	1 ^{ère} année : 10,91 \$ 2 ^{ème} année : 11,13 \$ 3 ^{ème} année : 11,35 \$

RÉSOLUTION 94-02-2015
COURSES ANNUELLES DE SKI POUR ENFANTS
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

ATTENDU : La demande de subvention déposée par la Légion Royale Canadienne dans le cadre des courses annuelles de ski pour enfants qui se tiendront le 6 mars 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 10 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 300 \$ soit remise à la Légion Royale Canadienne à titre de subvention pour l'organisation des courses annuelles de ski pour enfants.

RÉSOLUTION 95-02-2015
CAMPAGNE DE FINANCEMENT ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES

ATTENDU La campagne de financement de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides pour 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 10 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à remettre une somme de 500 \$ à l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides dans le cadre de leur campagne de financement 2015.

RÉSOLUTION 96-02-2015
SOUPER-BÉNÉFICE DIOCÈSE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 10 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour le souper bénéfice au profit des œuvres du diocèse de Saint-Jérôme qui se tiendra le 17 mars 2015 et ce, à raison de 150 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 97-02-2015
PROCLAMATION D'AVRIL
MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RÉSOLUTION 98-02-2015
REMISE D'UNE PARTIE
RETENUE PAVAGE 2014

ATTENDU Les travaux de pavage 2014 octroyés à la firme Les Entreprises Guy Desjardins inc par la résolution 219-04-2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 9 février 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Les Entreprises Guy Desjardins inc la réception provisoire pour les travaux de pavage 2014 au montant de 37 682,40 \$ taxes incluses, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 99-02-2015
DEMANDE D'ANNEXION
PAR LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ATTENDU Le règlement 2015-01 adopté par la municipalité de Mille-Isles le 4 février 2015 décrétant l'annexion à son territoire des lots 3 207 685, 3 207 686 et 3 207 687 situés dans la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU L'article 131 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale L.R.Q., c. 0-9* stipulant que la municipalité dont le territoire est visé par l'annexion doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

ATTENDU Que ces propriétés ont été annexées à la Ville de Saint-Sauveur le 22 février 2014 lors de la publication dans la Gazette Officielle du Québec de l'avis du Ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU Que cette annexion a été demandée par les propriétaires des lots 3 207 685, 3 207 686 et 3 207 687 mentionnant dans leur demande d'annexion «...qu'il ne fait aucun doute que nous vivons à Saint-Sauveur et prétendre le contraire est refuser une logique implacable et va à l'encontre du gros bon sens...» et encore ils mentionnent «...nous vivons sans cesse des troubles et inconvénients qui nous empêche d'avoir la pleine jouissance paisible des lieux où nous habitons.»

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a procédé avec l'adoption de son règlement 309-2010 dans le but de répondre à une demande justifiée de personnes désirant régulariser une situation qu'ils jugent inacceptable;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur maintienne la position édictée dans son règlement 309-2010 et entérinée par le Ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du territoire et s'objecte au retour des propriétés lots 3 207 685, 3 207 686 et 3 207 687 à la Municipalité de Mille-Isles le tout en respect avec la volonté des citoyens et de leur bien-être.

RÉSOLUTION 100-02-2015 **FRAIS D'INSCRIPTION JEUX DU QUÉBEC**

ATTENDU La participation de citoyens de Saint-Sauveur aux Jeux du Québec 2015;

ATTENDU Les frais d'inscription exigés pour participer;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement aux jeunes athlètes participants à ces jeux;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 12 février 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette aux personnes participants aux Jeux du Québec 2015 les frais d'inscription exigés soit 145 \$ par personne pour quatre (4) athlètes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 101-02-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire